



CYRIL ZANNETTACCI / VU

Interview
Retraites: Macron sème le doute, Léon lui répond
PAGES 12-13

Changement climatique
Les océans shootés à l'acide
PAGES 8-10

Libération

Nadia Melliti, Park Ji-Min et Hafsia Herzi, à Cannes le 16 mai. PHOTO MARIE ROUGE

CINÉMA

«LA PETITE DERNIÈRE» UNE GRANDE PREMIÈRE

Dans le beau film de Hafsia Herzi au côté de Park Ji-Min, Nadia Melliti, étudiante en sports et prix d'interprétation à Cannes, fascine dans le rôle d'une jeune femme qui concilie homosexualité et foi musulmane.

PAGES 2-4



Marylise Léon

«C'est important d'avoir un budget, mais pas à n'importe quel prix»

Satisfaite de la suspension de la réforme des retraites, la secrétaire générale de la CFDT espère maintenant un débat sur la refonte du système. Elle s'inquiète du sort des plus modestes dans le budget 2026 et revendique son soutien à la taxe Zucman.

Recueilli par
SÉVERINE CAZES
et **MARGO MAGNY**
Photo **CYRIL ZANNETTACCI. VU**

La suspension de la réforme d'Elisabeth Borne – vieille demande de la CFDT – ayant ouvert la voie aux discussions budgétaires, Marylise Léon, la secrétaire générale du premier syndicat de France se dit opposée au gel des minima sociaux et favorable à la taxe Zucman. Alors que le gouvernement a évoqué l'idée de confier la gestion des retraites aux partenaires sociaux, elle met en garde contre une annonce de façade.

«Ni abrogation ni suspension» mais seulement un «décalage», a déclaré mardi Macron en parlant de la réforme des retraites. Comment réagissez-vous ?

Le Président peut le nier, mais comme il le dit lui-même, les faits sont têtus. La réforme de 2023 est bel et bien suspendue, comme l'a dit très clairement le Premier ministre encore mardi à l'Assemblée (*lire ci-contre*). Il est donc essentiel d'ouvrir un débat sérieux sur l'avenir des retraites. Toute la diversité des propositions doit être sur la table et les citoyens agiront en conscience en votant à la prochaine présidentielle.

Etes-vous sereine quant à cette suspension dans le cadre du budget de la Sécurité sociale ?

La suspension de la réforme Borne est une victoire pour la CFDT et, surtout, pour les travailleuses et les travailleurs qui vont en bénéficier. Trois mois, ça compte pour les 700 000 personnes par an concernées. Mais il y a une fragilité si cela se fait par amendement. On ne peut pas exclure qu'à la fin, le texte passe par ordonnance. La CFDT est donc favorable à ce qu'il y ait une lettre rectificative

[Sébastien Lecornu a annoncé mardi qu'une lettre rectificative sera présentée en Conseil des ministres ce mercredi, ndlr], ce qui sécuriserait la suspension de la réforme. C'est une question de confiance.

Cette suspension n'est qu'une étape pour l'intersyndicale. Quelle est la prochaine pour la CFDT ?

Le but est que nous ayons un débat sur le système de retraite à la carte et par points. Cela répond à une aspiration forte : la liberté de choix, du moment auquel on part et avec quel montant de pension. La CFDT n'a pas changé d'avis depuis 2019. La réforme vers un système par points a été sabotée par le Premier ministre de l'époque – Edouard Philippe –, qui a cru bon de mettre l'âge pivot à 64 ans. Ce système ne fait pas l'unanimité, mais on a besoin d'un débat digne de ce nom, qui intègre la question de la pénibilité. Lorsque les salariés sont exposés un certain nombre d'années à ces critères de pénibilité, il faut faire en sorte qu'ils puissent bénéficier de points pour leur permettre de partir plus tôt. Cela n'existe pas aujourd'hui. C'est le nœud de crispation avec les organisations patronales qui nous disent qu'il suffit d'être reconnu en invalidité.

Pour passer au système par points, il faudrait une abrogation de la réforme Borne ?

Oui, absolument.

Le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, s'est dit ouvert à d'autres systèmes, y compris par capitalisation...

Je suis prête à en débattre, sans affaiblir le système par répartition ni dire que ce serait la solution miracle.

Les retraites complémentaires ne seront pas revalorisées pour les 14 millions d'affiliés de l'Agirc-Arrco, faute d'accord entre patronat et syndicats. Que s'est-il passé ?

Je regrette qu'il n'y ait pas eu de décision du Conseil d'administration. C'est dû à l'intransigeance du patronat qui a instrumentalisé la suspension de la réforme des retraites pour justifier une trop maigre revalorisation. Alors que les finances de l'Agirc-Arrco ne l'exigeaient pas. Nous n'avons pas pu nous entendre.

La CGT appelle à une journée d'action des retraités le 6 novembre. Et vous ?

La CFDT a un collectif de retraités très actif. La vraie question c'est comment on protège, dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), les 10 % de retraités pauvres. A ce stade, nous ne sommes pas de la mobilisation du 6 novembre.

L'intersyndicale demande la suppression de certaines «mesures d'austérité». Lesquelles ?

Nous ne voulons pas de l'année blanche prévue dans le PLFSS car les impacts sont très concrets, notamment pour les plus précaires. Le Pacte du pouvoir de vivre [*alliance de la CFDT et de 60 associations*] a estimé que pour les allocataires du RSA, c'est un manque à gagner de 13 euros par mois. Cela équivaut à trois repas. Nous refusons aussi la hausse des franchises médicales.

Est-ce pour vous une priorité que la France ait un budget pour 2026, malgré les mesures d'austérité qu'il contient ?

C'est important d'avoir un budget, mais pas à n'importe quel prix. Pas au détriment des plus modestes. Il faut des budgets, projet de loi de finances (PLF) et PLFSS, qui soient des boussoles pour la contribution de chacun et chacune en fonction de ses moyens. Il y a un enjeu de déficit de recettes, notamment par la non-compensation par l'Etat d'un certain nombre d'exonérations de cotisations qui devraient être reversées à la Sécurité sociale.

La secrétaire générale de la CFDT,

Les contribuables à hauts revenus devraient-ils participer davantage ?

Il y a une disqualification systématique des personnes qui portent la taxe Zucman sans interroger le principe même : est-il juste de faire contribuer les hauts patrimoines et de réaligner les taux d'imposition ? Je pense que la taxe Zucman est une bonne idée. Personne n'a jamais dit qu'il faut l'appliquer à la virgule près, mais je trouve que ces réactions épidermiques, virulentes sont symptomatiques du monde économique qui refuse le débat. On explique en creux aux organisations syndicales que c'est un débat qui ne les regarde pas.



Marylise Léon, à Paris, mardi.

Retraites: Macron s'invite dans le débat, Lecornu limite les dégâts

Depuis la Slovaquie mardi, le chef de l'Etat a envisagé un référendum sur le sujet et nié que la réforme de 2023 soit «suspendue». A l'Assemblée, le Premier ministre a offert de nouvelles garanties à la gauche.

La promesse de demander aux Français de «trancher certains [...] sujets déterminants», faite le 31 décembre 2024, est restée sans suite à ce jour. Emmanuel Macron l'a réanimée mardi, depuis la Slovaquie, en envisageant que le système de retraites puisse faire l'objet d'un référendum. Alors que son Premier ministre, Sébastien Lecornu a donné de nouvelles garanties sur la suspension la réforme de 2023, le chef de l'Etat, en déplacement dans les Balkans, a déclaré que des «perspectives de référendum [étaient] possibles», à condition «qu'on sache sur quoi» et que le sujet fasse l'objet d'un «accord». Un tel accord est l'objectif poursuivi par Sébastien Lecornu, qui a annoncé lors de sa déclaration de politique générale, le 14 octobre, l'ouverture prochaine d'une conférence des partenaires sociaux «sur les retraites et le travail». Cette conférence devra questionner «l'ensemble de la gestion de notre système de retraites». En cas d'accord – ce qui n'a rien d'acquis – celui-ci serait transcrit dans la loi. A moins, selon l'horizon ouvert par Emmanuel Macron, qu'il ne soit d'abord soumis à référendum.

Sincérité. Il faut qu'un «travail soit repris dans le calme sur le sujet des retraites par les forces syndicales et patronales» et «sur cette base-là, nous verrons ensuite le chemin qui doit être suivi», a développé le Président. Tout en jugeant que «la réforme qui avait été votée [en 2023] était une réforme nécessaire pour le pays»

et qu'«il faudra reposer le débat» de manière «apaisée». Depuis la Slovaquie, Emmanuel Macron a par ailleurs contredit son Premier ministre: alors que ce dernier avait clairement employé le mot «suspension», pour évoquer l'interruption des effets de la réforme jusqu'au 1^{er} janvier 2028, Emmanuel Macron a estimé que «ce n'est ni une abrogation ni une suspension, [mais] le décalage d'une échéance, [...] celle des 63 ans au 1^{er} janvier 2027, [que le Premier ministre] a décalée au 1^{er} janvier 2028 avec un financement par des économies».

Quel qu'en soit l'objectif, cette remarque n'était pas de nature à faciliter la relation entre Matignon et le PS dans le cadre de l'examen du projet de budget pour 2027. Elle pouvait nourrir les doutes sur la sincérité de l'engagement du gouvernement à suspendre la réforme. Répondant dans l'hémicycle aux questions des députés, Sébastien Lecornu s'est efforcé de déminer la situation. «C'est bien la suspension des deux mesures: âge et nombre de trimestres», a-t-il confirmé. Le Premier ministre a en outre annoncé que cette suspension serait introduite dans le projet de budget de la Sécurité sociale par une lettre rectificative, et non par amendement. Cela garantit que cette suspension figurera dans le budget même si celui-ci, faute d'être voté dans les temps par le Parlement, devait être adopté par ordonnances. Cette lettre rectificative sera l'objet d'un conseil des ministres ad hoc jeudi.

«C'était le dernier sujet qui restait et qui vient confirmer que nous avons obtenu la suspension de la réforme des retraites», se félicite une source proche de la direction du PS. Aux députés, Lecornu a redit que la suspension concernait l'âge de départ à la retraite et le nombre de trimestres requis. Quant au référendum évoqué par le chef de l'Etat, le Premier ministre a assuré que «le débat devra avoir lieu quoi qu'il arrive ici à l'Assemblée nationale, avec les partenaires sociaux», mais aussi «avec le peuple français [...] soit lors de l'élection présidentielle [...] mais peut-être aussi avant par la voie d'un référendum».

Flottement. Les propos du Président sont tombés en pleine réunion de groupe Ensemble pour la République, qui recevait Lecornu mardi matin pour parler du budget. Ils ont suscité un moment de flottement. «Si on enlève la mesure d'âge et le nombre de trimestres, un et un ça fait deux, c'est bien une suspension», réagit un cadre du groupe.

Quant à la proposition de référendum du Président? «Il a dit quelque chose d'évident, juge la députée Prisca Thevenot. Le problème de financement du système de retraites reste.» Il y a pourtant une divergence de fond entre Macron et son propre parti, Renaissance. Là où le chef de l'Etat évoque un référendum pour consacrer un éventuel accord entre partenaires sociaux, Gabriel Attal, lui, plaide pour une refonte totale, avec la création d'un système de retraite «universel, libre et productif», dans lequel l'âge légal de départ serait supprimé, avec un mécanisme de décote et de bonus en fonction de la durée de cotisation de chacun.

SERVICE POLITIQUE

Or, nous avons plus que jamais besoin d'une vraie démocratie économique.

Sébastien Lecornu a annoncé sa volonté d'une conférence retraite/travail entre les partenaires sociaux. Quand? Sur quoi? Le savez-vous?

C'est très flou. Cela m'étonnerait que ça ait lieu avant la fin de l'examen du budget. Il faudra discuter d'un certain nombre de thématiques: la santé au travail, l'amélioration des conditions de travail, les enjeux d'évolution de carrière ou comment on remet en route l'ascenseur social. Ce qui va compter, c'est aussi qu'on traite équitablement le public et

le privé. Je pense qu'il ne faut pas courir 3 000 priorités en même temps et que c'est important d'y voir clair aussi sur le PLF, PLFSS, avant d'aborder ces questions-là. Il faudra aussi inventer quelque chose d'autre que le conclure et être au clair sur les attendus. L'un des enjeux et des objectifs principaux c'est alimenter utilement le débat public. **Le gouvernement dit vouloir confier la gestion du système de retraites aux partenaires sociaux. Est-ce le retour du paritarisme?**

Je ne suis pas contre le partage des responsabilités. Ça peut paraître comme un cadeau

empoisonné, mais on ne peut pas se dire légitime à parler des enjeux du travail et ne pas prendre notre part. La question est de savoir quelle est notre marge de manœuvre. On a connu il y a quelques années un affaiblissement du rôle des organisations syndicales et patronales dans la gestion de l'assurance chômage. Moi, je ne veux pas que le gouvernement fasse semblant de me donner les clés de gestion.

Le Conseil d'Etat a rejeté la requête de Force ouvrière et de la CFDT d'annuler un document de cadrage qu'avait envoyé François Bayrou aux partenaires sociaux

afin qu'ils négocient une nouvelle convention d'assurance-chômage. Où en est-on?

La balle est dans le camp du gouvernement. Nous sommes prêts à regarder ce qui est considéré comme des anomalies, notamment la question des ruptures conventionnelles. Mais on demande l'abandon de la lettre de cadrage. On n'a pas besoin d'une nouvelle réforme de l'assurance chômage – il y en a eu quatre ou cinq depuis 2019! Les demandeurs d'emploi ont déjà fait beaucoup d'efforts. D'autant que l'Etat a ponctionné plus de 12 milliards d'euros dans les caisses de l'Unédic depuis 2023. ◆